

AR Prefecture017-200043479-20241128-2024_11_01-DE
Reçu le 04/12/2024**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL D'ADMINISTRATION**Séance du 28 novembre 2024
DÉLIBÉRATION n° 2024-11-01**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-quatre, le 28 novembre à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian BRUNIER.
En exercice	Présents	Votants	
29	16	19 (dont 3 pouvoirs)	
Quorum : 15			
Présents : Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Pascale GRIS), Philippe BODET (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN), Serge AUGER, Danielle BALLANGER, Evelyne BAUDOUIN, Gilbert BERNARD, Marylise BOCHE (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU), Chrystèle BOURGEOIS, Jacky BRILLOUET, Chantal DARNEL, Christelle GRASSO, Paul LEBOT, Marie-France MORANT, Thierry PILLAUD, Fabienne POUYADOU, Brigitte SABOURIN.			
Absents / excusés : Jean GORIOUX (excusé), Michel BOBIN, Catherine BOUTIN, Jean-Pierre CHAPOT (excusé), Patrick DE BARDEREAU DE SAINT MARTIN (excusé), Olivier DENÉCHAUD (excusé), Steve GABET (excusé), Emmanuel JOBIN (excusé), Martine LLEU (excusée), Georges TOURENC.			
Également présents à la réunion : Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Madame Lydia JADOT, Assistante administrative, Madame Rachel ALLARD, Coordinatrice de l'épicerie solidaire, Monsieur Vincent BARNAC, Gestionnaire logistique de l'épicerie solidaire, Madame Françoise SALACRUCH et Madame Sophie RUAUD, Chargées d'instruction et d'intervention sociale.			
Secrétaire de séance : Madame Christelle GRASSO			Auteur de l'acte : Monsieur Jean GORIOUX, Président
			Télétransmission en préfecture le : 4. 12. 24
Convocation envoyée le : 21 novembre 2024			N° : 017-200043479-20241128-2024-11-01-DE
			Date de publication sur le site Internet : 5. 12. 24

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 SEPTEMBRE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,


Sur proposition de **Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président,**

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité,**

- approuve le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024, qui a été communiqué par courrier ou courriel à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.


Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères, le 28 novembre 2024

Le Président,


Jean GORIOUX



La secrétaire de séance,


Christelle GRASSO



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.